

## ***FEDER-FSE: Dépôt en ligne des demandes d'aides et de paiement***

La Collectivité Territoriale de Martinique met en œuvre, conformément aux obligations européennes (Règlement UE 2021/1060 du parlement européen, article 69 point 8), un traitement par voie dématérialisée des demandes d'aides et de paiement des fonds: FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) et FSE (Fonds Social Européen) du PO 2014-2020.

Depuis le mois de février 2023, le **dépôt des dossiers de demandes d'aides et de paiement s'effectue exclusivement en ligne via le nouveau portail E-Synergie.**

E-Synergie favorise ainsi en un clic le dépôt des demandes d'aides, de paiement mais aussi le suivi par le porteur, du traitement de son dossier sur les fonds sus nommés.

**Ce nouveau portail est accessible via le site [europe-martinique.com](http://europe-martinique.com) ou à l'adresse [https://synergie-europe.fr/e\\_synergie/portail/martinique](https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/martinique).**

Pour pallier les potentielles difficultés liées à la fracture numérique, la CTM met à disposition des porteurs et des bénéficiaires :

- Un poste informatique au sein des locaux de la Direction des Fonds Européens;
- Une assistance en ligne pour la saisie des demandes via la rubrique « Besoin d'aide ».

Pour toutes informations supplémentaires, contactez la cellule appui aux porteurs à l'adresse mail suivante : [appui.europe@collectivitedemartinique.mq](mailto:appui.europe@collectivitedemartinique.mq).

---

### **Contact Presse**

[CommunicationDFE@collectivitedemartinique.mq](mailto:CommunicationDFE@collectivitedemartinique.mq)

### **Collectivité Territoriale de Martinique**

Direction des Fonds Européens

Immeuble Pyramide, 165-167, Route des Religieuses, 97200 Fort-de-France